



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Rue du Général-Dufour 24 | CH-1211 Genève 4
Tél. 022 705 77 17 | Fax 022 705 77 29

PRESSE, INFORMATION, PUBLICATIONS

Genève, le 26 mai 2004

Aux représentants des médias

- 100^{ème} anniversaire du *Dies academicus* - Procès-Fictif : les enjeux au-delà du jeu

Afin de fêter l'événement dignement, l'Université de Genève a décidé de célébrer le 100^{ème} anniversaire de son *Dies academicus* sur deux jours, à l'intérieur comme à l'extérieur de ses murs. En effet, alors que la cérémonie du 4 juin verra la remise de onze doctorats *honoris causa* à des personnalités marquantes comme l'ancienne directrice de l'OMS Gro Harlem Brundtland et l'historien Jean-François Bergier, l'*alma mater* propose le lendemain matin un procès-fictif au Palais de justice. Elaboré en collaboration avec l'Ordre des avocats et le Pouvoir judiciaire, cette manifestation publique ambitieuse reconstitue une affaire judiciaire grande nature à partir du cas inventé de Julien Nelson. Centré sur le thème de « L'individu sous surveillance », les objectifs de ce procès sont d'intéresser le public à un débat de société et de mettre les savoirs, expertises et compétences des institutions partenaires en commun de façon à nourrir une réflexion citoyenne sur ce thème. Enfin, pour clore les réjouissances là où elles auront débuté, le procès-fictif sera suivi l'après-midi d'une grande discussion à l'Université.

1904 – 2004 : 100 ans déjà !

Associer des noms - les docteurs *honoris causa* - aux faits marquants de l'évolution des savoirs et des mentalités, tel est le principe du *Dies academicus* de l'Université de Genève. Parmi les noms qui ont marqué son histoire, citons Marie Curie, Albert Einstein, Carl Vogt, Emile Jaques-Dalcroze, Woodrow Wilson, Carl-Gustav Jung, Charles-Edouard Le Corbusier, Sadako Ogata ou encore Kofi Annan. Ainsi, le 4 juin prochain, le monde politique et académique célébrera, à l'auditoire Piaget d'Uni Dufour, le 100^{ème} anniversaire du *Dies academicus*. Les réjouissances débiteront par la présentation d'un film retraçant l'histoire de l'Université à l'aide d'images d'archives et de témoignages passés et contemporains. Ponctué d'intermèdes musicaux, dont une œuvre de 1904 et une autre créée pour l'occasion, la cérémonie verra onze doctorats *honoris causa* être remis à des personnalités marquantes de la scène nationale et internationale.

Saluer l'imagination scientifique et la générosité

Ancienne directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la Norvégienne **Gro Harlem Brundtland** est la personne sous l'impulsion de laquelle, sécurité alimentaire, croissance urbaine, biodiversité, équité, développement soutenable et santé pour tous ont été à l'ordre du jour de l'OMS et sont devenus des valeurs essentielles pour la gestion de la planète.

Adonis, nom de plume de **Ali Ahmad Saïd Esber** est sans conteste le plus grand poète arabe vivant. Il a mis son autorité au service de prises de position courageuses en faveur de l'établissement de relations pacifiques entre les pays arabes et Israël et contre les dérives rétrogrades et violentes de certains mouvements islamiques. **Natan Zach** est reconnu comme le poète le plus important d'Israël et un des plus novateurs de la poésie du monde contemporain. Il y a quelques années, Zach et Adonis ont fait l'objet de spéculations concernant une double nomination au Prix Nobel de littérature, vu

qu'ils représentaient, par l'importance de leur oeuvre, leur amitié et par leur position en faveur de la paix dans les territoires d'Israël, un symbole d'un monde sans guerre et d'un humanisme militant.

Paolo Portoghesi mélange le talent de l'historien à celui du critique et de l'architecte créateur. Ses oeuvres architectoniques principales sont : la maison Baldi de 1959 ; l'Église de la Sainte Famille à Salerne ; l'Académie des Beaux-Arts de L'Aquila ; etc. Son oeuvre la plus renommée est sans doute la mosquée de Rome et son centre islamique.

La remise de Médaille de l'Université à l'historien hors-pair qu'est **Jean-François Bergier** constitue évidemment un témoignage de reconnaissance à l'égard de son engagement personnel important dans la commission qui a pris son nom et qui a abouti à une très importante clarification de l'histoire de notre pays pendant la Seconde Guerre mondiale.

Enfin, le Prix Nessim Habif 2004 a été attribué au **CICR** en tant qu'organisation, alors que le Prix Latsis 2004 est allé à **Patrick Roth** pour sa thèse sur la « Représentation multimodale d'images digitales dans des systèmes informatiques multimédias pour utilisateurs non-voyants ». Un travail remarquable qui démontre magnifiquement que les préoccupations sociales et généreuses ne sont pas absentes chez les chercheurs de l'Université de Genève et que ceux-ci savent mettre leurs hautes compétences au service de la société.

PROCES-FICTIF.CH

UNE AFFAIRE DE GÈNES

Dans la continuité des festivités de la veille, l'Université de Genève, l'Ordre des avocats et le Pouvoir judiciaire invitent le public au Palais de justice pour assister, samedi matin, au procès-fictif « une affaire de gènes qui gêne ». Le plaignant, un certain Julien Nelson, 33 ans, marié et père de trois enfants, a vu sa vie basculer suite à un test génétique de dépistage du syndrome de Lynch, une forme rare du cancer du côlon qui se transmet de manière héréditaire. Le jeune homme a, en effet, fortuitement découvert que son père biologique n'était pas celui qu'il croyait. En s'occupant de ce patient, le Dr Charles, médecin de la famille Nelson, n'imaginait pas qu'il agissait en détonateur d'un drame familial. Pas plus qu'il ne pensait se retrouver sur le banc des accusés quelques mois plus tard...

Dans cette affaire, juges, partie civile, défense ainsi que tous les intervenants habituels d'un procès seront représentés par des professionnels de la justice. Les équipes de l'accusation et de la défense sont composées d'étudiants, issus principalement de la Faculté de droit, encadrés par des avocats du Jeune barreau.

A vous de juger

Au-delà du procès qui permettra de comprendre le fonctionnement de la justice, l'enjeu de cette affaire est de débattre à travers un cas réaliste d'un thème de société : « L'individu sous surveillance ». Aussi, l'enjeu du procès-fictif se situe à la croisée entre protection de la sphère privée et promotion de l'intérêt collectif. Le domaine des analyses génétiques illustre de manière exemplaire les contradictions de ces pôles antagonistes. Dans le cas de Julien, les tensions naissent du fait que tout acte médical comporte nécessairement des risques, comme ceux que les tests génétiques font peser sur la sphère privée. Pour que ces dangers valent la peine d'être courus, il faut que les bénéfices soient importants. En écoutant les différents arguments de l'accusation et de la défense, les citoyens pourront ainsi évaluer le poids des risques et des gains, afin de définir ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas.

En outre, en suivant de près le cas « Julien Nelson », le public pourra se familiariser avec le domaine des tests génétiques. A qui s'adressent-ils, dans quels buts, dans quel cadre juridique s'appliquent-ils, quels espoirs mais aussi quelles craintes la recherche en génétique suscitent-elle ? Telles sont les

questions qui seront abordées autour de cette « affaire de gènes qui gêne ». Du débat principal, quantités de thèmes secondaires vont également découler ; la paternité, la fidélité, la famille, le secret, la démocratie, l'éthique, etc. L'argumentation sera jalonnée de bornes incontournables, mais les participants du procès auront la liberté d'emprunter quelques chemins de traverse afin de donner un éclairage inattendu sur certaines questions.

Enfin, le procès sera suivi d'un débat public, intitulé « analyses génétiques : pourquoi, pour qui? », dès 14h30, à la salle U600 de l'Université de Genève. Animé par Bertrand Kiefer, il permettra notamment au public de poser ses questions à de personnalités comme le prof. Stylianos Antonarakis, de la Faculté de médecine, Me Philippe Ducor, avocat et médecin, ou le prof. Alex Mauron, bioéthicien à la Faculté de médecine.

Un projet collectif et pluridisciplinaire

Initié par la Passerelle Science-Cité de l'Université à l'occasion des 100 ans du Dies academicus, ce projet interdisciplinaire est produit par plusieurs partenaires de la Cité de Calvin : les Facultés de médecine et de droit de l'Université de Genève, l'Ordre des avocats, le Pouvoir judiciaire, les HUGs, le Centre de production audio-visuel du DIP, et Léman Bleu. Ainsi, de par les compétences, les connaissances de pointe et les expertises qu'elles pourvoient, les institutions partenaires contribuent au tissu culturel et intellectuel du canton. Enfin, avec le procès-ficif et les possibilités de débat informé qui en résultent, l'Université de Genève montre qu'elle est en phase avec les grands enjeux de son époque et que l'exploration du savoir qu'elle mène assure une adaptabilité à notre environnement en constante transformation.

Renseignements :

Université de Genève :	prof. André Hurst	022 379 75 13
Passerelle Science-Cité :	Dr Anne Gaud McKee	022 379 51 94
Pouvoir Judiciaire :	Mme Flora Houben	022 327 33 04
Ordre des Avocats genevois :	Me Anne Reiser	079 219 33 09

*Tous les communiqués de presse sont disponibles à l'adresse :
<http://www.unige.ch/presse/?communiques.html>*